VIDE-GRENIER DE LA MAM « LES MINIS LOUPS »

BAIGTS (40380) – DIMANCHE 14 MARS 2027

FICHE D'INSCRIPTION – EXPOSANT

Les réservations ne seront effectives qu'à réception du présent document dûment complété et signé, accompagné des pièces nécessaires et du règlement à l'ordre de : MAM Les Minis Loups.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

N° de pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____

CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Option d'emplacement	Nombre de tables / mètres	Prix total
Intérieur : 7 € la table de 2 m Table de 2 m fournie	_____ table(s)	_____ €
Extérieur : 5 € les 2 m (Table non fournie)	_____ mètre(s)	_____ €
Portant : 2 €	_____ portant(s)	_____ €

MODE DE PAIEMENT

☐ Paiement en espèces ☐ Paiement par chèque (à l'ordre de : MAM Les Minis Loups)

Document à fournir obligatoirement : photocopie de la pièce d'identité (recto/verso).

RÈGLEMENT

Article 1 – Réservation et paiement : Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement. Le remboursement ne pourra être effectué qu'en cas de désistement signalé au moins 48 heures avant la manifestation.

Article 2 – Produits proposés : Les exposants peuvent proposer des objets d'occasion, des créations artisanales et des produits neufs, dans le respect de la réglementation applicable à leur activité et aux produits vendus. La vente d'animaux vivants ainsi que la consommation de nourriture sur place sont interdites.

Article 3 – Assurance : L'exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant tout incident pouvant survenir sur et autour de son stand.

Article 4 – Responsabilité : La MAM Les Minis Loupe décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets exposés, ainsi qu'en cas de litige entre vendeurs, acheteurs, agents des contributions, répression des fraudes ou forces publiques.

Article 5 – Installation et propreté : Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations ainsi que de leur montage et démontage. Ils doivent laisser leur emplacement propre à leur départ.

Article 6 – Accueil : L'accueil des exposants se fera à partir de 7 h le dimanche 14 mars 2027. Les exposants devront obligatoirement se présenter à l'accueil pour valider leur inscription, recevoir leur emplacement et récupérer les éventuels justificatifs. Au-delà de 8 h 30, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places, sans qu'aucun remboursement ne puisse être effectué.

Article 7 – Départ : Les exposants ne pourront pas remballer avant 17 h, par respect du public, des autres exposants et pour la sécurité de tous.

L'exposant atteste avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à se conformer sans réserve à ces prescriptions.

L'exposant s'engage à respecter les règles applicables à son statut et à la nature des biens proposés à la vente.

Date : ___ / ___ / 2027	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Adresse de retour : MAM Les Minis Loups
2023 avenue des Pyrénées
40380 Baigts

Contact : 07 43 32 09 82 – lesminisloups40@gmail.com